

**PROCES-VERBAL DE LA
REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALIGNAC
DU JEUDI 25 MAI 2023 à 17 H 15**

Présents : Mmes EULOGE Angélique, FONTIN Geneviève, SOUSSIEUX Annie, MARTINEAU Cécile, BLANC Sylvie, GALLANTINI Patricia, ESCUYER Marie-Magdeleine, M.MICHEL Gérard.

Absent : M. LAUFERON Michel

Secrétaire de séance : Mme FONTIN Geneviève

Points à l'ordre du jour :

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2023

Approuvé à l'unanimité

2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Résultats budgétaires de l'exercice 2022 :

- Dépenses nettes de fonctionnement : 11 359.35 €
- Recettes nettes de fonctionnement : 10 610.00 €

Résultat de l'exercice 2022 est en déficit de: - 749.35 €

Mme EULOGE a assisté aux débats mais s'est retirée au moment du vote du compte administratif qu'elle a établi.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité le compte administratif 2022.

3- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021 était de + 2 798.01 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 est de - 749.35 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de + 2 048.66 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 s'élevant à 2 048.66 € est reporté en recette fonctionnement au compte 002 sur l'exercice 2023. Approuvé à l'unanimité.

4- DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Suite à l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 en recette de fonctionnement à l'article « 002-résultat de fonctionnement » de la somme de 2 048.66 €. Il est proposé de prévoir un crédit supplémentaire en dépense de fonctionnement à l'article « 6232 -Fêtes et cérémonies » de la même somme pour équilibrer le budget primitif 2023.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité les modifications budgétaires ci-dessous mentionnées pour le budget 2023 du CCAS

- | | | |
|---|--------------|--------------|
| - Recettes de fonctionnement (chapitre 002) | article 002 | + 2 048.66 € |
| - Dépenses de fonctionnement (chapitre 011) | article 6232 | + 2 048.66 € |

5- BONS D'ENTREES PALEOGALERIE POUR LES HABITANTS DE SALIGNAC DE PLUS DE 65 ANS

Lors des précédentes réunions du CCAS, il a été envisagé de proposer différentes sorties aux aînés de la commune.

Le conseil d'administration, a décidé, à l'unanimité de prendre en charge une entrée au musée Paléogalerie de Salignac d'une valeur de cinq euros pour chaque habitant de la commune ayant 70 ans ou plus.

La distribution des bons sera effectuée par : Cécile MARTINEAU, Gérard MICHEL, Angélique EULOGE, Patricia GALANTINI, Annie SOUCIEUX.

6- QUESTIONS DIVERSES

A - Mmes Angélique EULOGE et Geneviève FONTIN ont rencontré les membres des activités des aînés organisées le mercredi après-midi (jeux de cartes) et jeudi après-midi (couture), pour les informer de la décision prise lors de la réunion du 2 mars 2023 de cesser l'organisation de ces activités par le CCAS.

Un mail a été adressé à toutes les associations du village pour les solliciter pour une éventuelle reprise de ces activités. Une rencontre sera prévue avec les présidents des associations pour ouvrir une discussion sur cette possibilité avant le 13 juin 2023 (date de réunion du foyer rural).

B – Mme le Maire demande aux membres du CCAS d'avertir les secrétaires de la mairie d'une éventuelle absence de dernière minute afin de pouvoir délibérer et effectuer les votes avec le quorum.

La séance est levée à 18h30.